

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 21 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 mars 2023

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES CYCLABLES DU QUOTIDIEN

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Elmano MARTINS, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, François BONNET à Clément COHEN, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO à Philippe LEYSSENE, Jean-Pierre DIGET à Claude BOISSON, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Anne-Lydie LARRIBAU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Franck PORTZ à Jacques BILLY, Florent SIMMONET à Romain DUPEYROU, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA.

Titulaires absentes :

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ.

Titulaire absent excusé :

Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 MARS 2023

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES CYCLABLES DU QUOTIDIEN

Madame **Anne-Sophie GUICHET**, Déléguée du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.1231-1-1 du Code des transports, « *sur son ressort territorial, chacune des autorités organisatrices de la mobilité est compétente pour : [...] 4° Organiser des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L. 1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités* » ;

Vu la délibération C-21-02-2020 du Conseil d'Agglomération en date du 10 février 2020 adoptant le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) ;

Vu la délibération C-33-02-2020 du Conseil d'Agglomération en date du 10 février 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) est engagée depuis 2017 dans une politique de transports multimodale et accessible. Après la mise en place du libre accès dans les transports en commun, elle a initié de nombreuses offres autour de la mobilité douce qui rencontrent un franc succès et continuent de se développer. Ainsi, ce sont plus de 1 300 vélos en essai gratuit, en longue durée ou en libre-service qui sont accessibles à l'ensemble des résidents du territoire.

LA POLITIQUE CYCLABLE DU QUOTIDIEN DE LA CAN.

Dans la lignée du SCOT et du PCAET dont la fiche action 2.1 intitulée « *aménager un territoire accessible au vélo* » fixe des objectifs ambitieux de part modale vélo, la CAN s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma directeur des infrastructures cyclables pour les mobilités du quotidien sur les 40 communes qui composent son territoire. Ce document cadre, outil de programmation et de planification permettant de définir une politique d'aménagement en la matière, constitue une réponse locale au contexte de transitions énergétique et environnementale national et mondial.

En effet, comme pour la plupart des territoires de taille comparable, la CAN est caractérisée par une prédominance de la voiture, y compris sur de courts trajets. Un déplacement sur deux en voiture est inférieur à 3 km et 64% sont inférieurs à 5 km, distances sur lesquelles le vélo comme mode de déplacement est tout à fait adapté.

C'est pour dynamiser cette pratique et réduire les impacts liés à l'utilisation de la voiture qu'une démarche de co-construction d'un Schéma directeur des infrastructures cyclables a été engagée.

LA CO-CONSTRUCTION DU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES CYCLABLES.

Un premier travail collaboratif avec les entreprises du territoire initié en 2019 a permis de recueillir des données de mobilités domicile/travail, complétées par un recensement des enjeux de liaison auprès des élus communaux, afin de définir les grands points à desservir pour les déplacements du quotidien : les pôles générateurs de trafic.

Sur la base de ce diagnostic, différentes étapes de concertation ont permis de déterminer les itinéraires cyclables à créer :

- les 30 juin 2021 et 02 juin 2022 : deux ateliers de concertation avec toutes les communes, chacune étant représentée par un membre du conseil municipal référent sur les questions de mobilité ;
- le 24 mai 2022 : une réunion d'échanges avec les associations d'usagers cyclistes du quotidien sur le territoire ;
- depuis septembre 2022 : des réunions personnalisées avec chaque commune dans l'objectif d'initier la programmation tenant compte de leurs souhaits et de leurs priorisations budgétaires à court, moyen et long termes.

Sur la base des itinéraires identifiés, des actions opérationnelles ont ainsi été proposées.

Le travail de concertation a permis de définir les grands itinéraires cyclables à développer à l'échelle du territoire. Devant la diversité des besoins territoriaux, les itinéraires ont été classés de deux manières différentes :

- Les itinéraires intercommunaux ou d'intérêt communautaire qui traversent plusieurs communes et revêtent une importance particulière à l'échelle du territoire. Ils fondent l'intervention de l'Agglomération en la matière.
- Les itinéraires communaux qui sont compris dans le périmètre géographique d'une seule commune et dont l'enjeu est de desservir plus spécifiquement les équipements communaux ou de relier les villages entre eux ou au centre bourg.

Au total, 450 km d'itinéraires cyclables ont été identifiés, dont 260 km sont déjà existants ou empruntent des voies compatibles avec un usage mixte autos/vélos et 190 km sont à créer.

LES PRINCIPES D'INTERVENTION ET LA PROGRAMMATION.

Dans l'attente d'un retour de la Préfecture sur les questions de compétences statutaires et leurs incidences financières, une prochaine délibération déterminera les modalités de mises en œuvre du schéma cyclable. Celle-ci comprendra notamment les différents règlements d'intervention et le budget annuel consacré par la CAN à cette politique, mais également la programmation pluriannuelle estimative basée sur les rencontres communales en cours depuis septembre 2022. Cette dernière est en effet élaborée en concertation avec les communes afin de tenir compte des souhaits des élus et des programmations budgétaires communales à court (2026) ou moyen/long terme (au-delà du mandat en cours).

Des mises à jour éventuelles de tracés pourront également être effectuées si nécessaire.

REVISION ET ACTUALISATION.

Le Schéma directeur des infrastructures cyclables est un nouveau jalon dans l'ambition du territoire de développer de nouvelles formes de mobilité. Se faisant, il est un document évolutif qui rend nécessaires des révisions ou mises à jour régulières. Il fera également l'objet d'évaluations annuelles de réalisation.

Le Schéma directeur des infrastructures cyclables annexé à la présente délibération contient le détail des éléments présentés ci-avant de manière synthétique. Il se compose :

- d'un diagnostic des mobilités sur le territoire,
- du plan d'actions et de la cartographie des itinéraires cyclables à développer par grands secteurs de mobilité.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le Schéma directeur des infrastructures cyclables de la CAN,
- Autorise le Président, ou la Déléguée du Président, à signer, le cas échéant, les documents afférents à sa mise en œuvre.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Anne-Sophie GUICHET

Secrétaire de séance

Déléguée du Président